

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 5 janvier 2023

DELIBERATION  
n° CA 2023 - 15

*relative aux tarifs des parcours internationaux 2023-2024*

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1535 du 8 décembre 2022, relatif à la création de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 – Tarifs**

L'École d'économie et sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE met en œuvre des Masters internationaux reposant réglementairement sur les articles D719-181 à 184 (décret du 19 août 2013) du code de l'éducation. Les tarifs de ces parcours internationaux sont établis à :

Diplôme	Tarif 2023-2024
Première année de Master, Mention économie	5500€ + droit d'inscription universitaire+CVEC
Première année de Master, Mention économie appliquée	5500€ + droit d'inscription universitaire+CVEC
Première année de Master, Mention économétrie, statistique	5500€ + droit d'inscription universitaire+CVEC
Première année de Master, Mention Mathématique appliquée, statistiques	5500€ + droit d'inscription universitaire+CVEC
Deuxième année de Master, Mention économie	5500€ + droit d'inscription universitaire+CVEC
Deuxième année de Master, Mention économie appliquée	5500€ + droit d'inscription universitaire+CVEC
Deuxième année de Master, Mention économétrie, statistique	5500€ + droit d'inscription universitaire+CVEC
Deuxième année de Master, Mention Mathématique appliquée, statistiques	5500€ + droit d'inscription universitaire+CVEC

**Article 2 – Entrée en vigueur**

Ces tarifs sont appliqués à partir de la rentrée 2023-2024 pour l'ensemble des diplômes.

**Article 3 - Mise en conformité réglementaire**

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

Le Président du Conseil  
d'administration,



Jean-Brice Dumont